



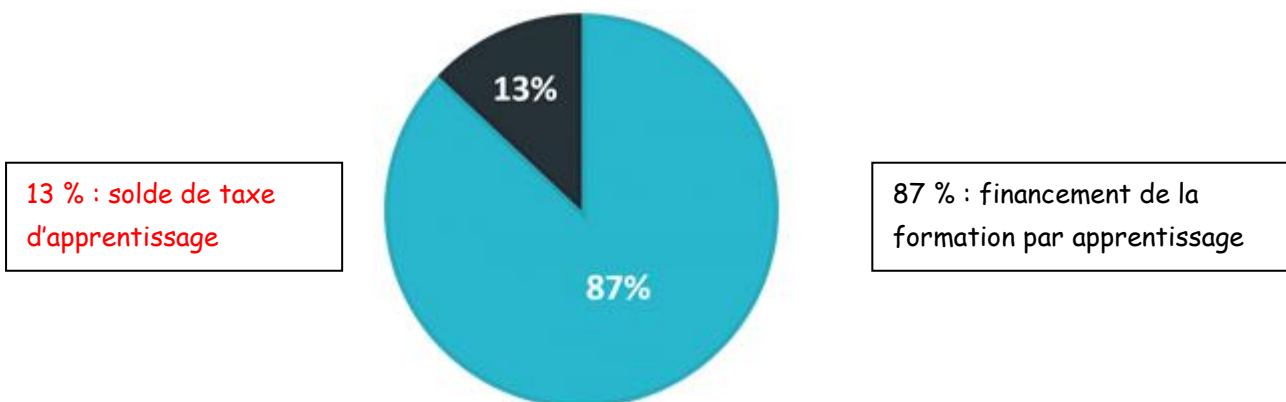
SOUTENEZ LE LYCEE PROFESSIONNEL MARC GODRIE

Crée en 1968, le Lycée Professionnel Marc Godrie
offre des formations en lien avec

les Métiers de Bouche, de Services à la personne, de l'Agencement et de la Menuiserie

Labellisé «Lycée des Métiers», nous mettons en place de nombreux partenariats avec le milieu économique qui nous versent tout ou partie de leur taxe d'apprentissage.

La réforme de taxe d'apprentissage depuis 2020.



La taxe d'apprentissage est toujours égale à 0.68% de la masse salariale brute.

Cette somme sera divisée en deux parties :

- **87%** destiné au financement de l'apprentissage, qui s'apparentent à l'ancien quota d'apprentissage (la fraction régionale est supprimée) ;
- **13%** (solde) destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, qui s'apparentent à l'ancien hors-quota ou barème. **Ces 13 % pourront être alloués au Lycée Professionnel Marc Godrie** pour le financement de nos formations professionnelles. Cette somme pourra servir à l'acquisition d'équipements pour les différents plateaux techniques (ateliers pédagogiques).

Votre engagement à nos côtés est essentiel pour poursuivre notre mission. L'affectation de la taxe d'apprentissage de votre entreprise est un acte fort qui témoigne de votre confiance et de votre soutien. Nous comptons sur vous ! Merci